

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 79 (1943)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Soyons honnêtes.* — *Places au concours.* — *Dans les sections : Yverdon.* — *Association des directeurs de chant.* — GENÈVE : U. I. G. — *Chœur mixte du corps enseignant.* — U. I. G. — DAMES : *Assemblée générale.* — NEUCHATEL : *Prolongation de la scolarité.* — *Assemblée trisannuelle.* — INFORMATIONS : *Concours du Rotary.* — DIVERS : *Remarques sur la langue française.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT GENTON : *Un important petit livre.* — R. MAMIN : *Enseignement de l'électricité.* — INFORMATIONS : *Camp des éducateurs.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — *Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

SOYONS HONNÈTES

Il m'arrive souvent, chers collègues, d'entendre des remarques, des doléances, des récriminations dans la bouche de membres de la S. P. V. Peut-être suis-je en contact avec des collègues particulièrement « indépendants »... je crois cependant qu'il y a lieu de rappeler de temps en temps les avantages de la S. P. V., ce qu'elle nous apporte à tous et qui présentement est méconnu de beaucoup. Je viens d'entendre, par exemple, des collègues se plaindre de la cotisation — trop élevée — à la S. P. V. Ce que je trouve d'infiniment regrettable, ce n'est pas cette opinion « de principe » mais bien les arguments cités à l'appui de cette thèse, et l'esprit dans lequel cette réclamation fut formulée. En effet, les mêmes collègues qui jugeraient probablement très sévèrement des citoyens répandant des bruits d'ordre militaire, politique ou économique incontrôlés et tendancieux, parlent avec une légèreté malencontreuse de notre S. P. V., de ses ressources, de son administration. Il y a là — à mon avis — un manque de conscience, d'honnêteté même, car les mêmes collègues — qui d'ailleurs n'assistent jamais à une assemblée générale — émettent des assertions sans s'être donné la peine de les contrôler alors qu'ils ont toutes les possibilités de se documenter. Je m'efforce donc de les renseigner malgré eux...

La fortune de la S. P. V. était à fin 1942 de 160 000 fr. environ, ce qui représente quelque 125 fr. par membre. Elle met à votre disposition : une caisse de secours : 30 000 fr., une caisse de prêts : 19 000 fr., un fonds « Orphelins » : 5500 fr., chaque semaine, le *Bulletin-Educateur* (abon. annuel 9 fr.), un bureau de placement.

La S. P. V. s'intéresse activement et financièrement à l'Asile d'Echichens, à la Commission pour le choix des lectures, au Musée scolaire cantonal, à quantité d'œuvres, de mouvements et d'actions généreuses.

Enfin, *et surtout*, elle défend nos intérêts, nos traitements, nos collègues méritants, auprès du Conseil d'Etat, des Commissions du Grand Conseil, des Commissions scolaires ou Municipalités.

Point n'est besoin de rappeler ici — je pense — les services que rendent chacune des caisses citées ci-dessus.

Afin d'être complet — et de faire taire certaines légendes — j'ajoute quelques renseignements d'ordre administratif et financier :

Le président central S. P. V. reçoit par an 800 fr., le caissier 1000 fr. et les autres membres du Comité 350 fr. chacun. Quels sont ceux qui parmi nous, chers collègues, sont prêts à les remplacer et à accomplir aussi bien qu'eux une tâche considérable et ingrate ? Pensons surtout au Caissier...

L'*Educateur* répartit annuellement 1000 fr. à ses correspondants, le *Bulletin*: 500 fr. ; ces sommes sont dérisoires et représentent à peine le $\frac{1}{3}$ de ce que paie le plus petit journal de chez nous... Un exemple, le correspondant vaudois toucha, de ce fait, en 1942, la somme de 65 fr. environ. Or, à ce sujet, je viens d'entendre des collègues parler de gaspillage et de sommes astronomiques... (pure invention !).

Quant à la question de principe : Faut-il réduire la cotisation S.P.V.? Résolument, je réponds : Oui. Je constate en effet que, de fin 1939 à fin 1942, en trois ans de guerre la fortune S. P. V. a augmenté de 10 000 fr. environ. A une époque où l'on devrait restreindre les dépenses non obligatoires, une pareille augmentation n'est pas normale. A qui la faute ? Mais à nous naturellement, chers collègues. D'abord ceux qui se plaignent ne viennent pas aux assemblées générales où se fixe la cotisation ; puis, il me souvient d'une proposition du Comité central d'abaissement de la cotisation qui fut repoussée par ladite assemblée... Alors ?

En résumé, lorsqu'il s'agit de la S. P. V., comme lorsqu'il s'agit du Pays, ne parlons que de choses que nous connaissons, que nous avons contrôlées, autrement dit : Soyons honnêtes ! Il y va de l'honneur de la S. P. V. Or la S. P. V., c'est nous ! Pour reprendre le « mot » du correspondant vaudois : « Nous saborderions-nous ? » E. BD.

P.-S. — C'est dans sa dernière séance que le Comité S. P. V. a pris connaissance de la correspondance ci-dessus. Il a décidé de la publier d'autant plus volontiers qu'il n'a rien à cacher de sa gestion et de ses « revenus ». Il y a quelque amertume parfois à connaître la calomnie. Que nos accusateurs se rassurent. Je puis leur affirmer que les Comités, qui travaillent de tout leur cœur pour la défense des intérêts du corps enseignant, ne le font pas dans un esprit de lucre. Je vais

encore dire à ces Messieurs quelque chose qu'ils ne croiront pas, et pour cause : quand ils auront obtenu la suppression de toutes les indemnités susmentionnées, ils trouveront quand même des collègues assez dévoués à leur corporation pour entrer au C. C. et y donner le meilleur d'eux-mêmes.

R. M.

PLACES AU CONCOURS

Vallorbe : instituteur.

Senarcens : instituteur ; maîtresse d'ouvrage.

Lucens : institutrice ; maîtresse d'enseignement ménager.

Corcelles près Payerne : instituteur, 24 septembre.

DANS LES SECTIONS

Yverdon. — *Cours de dessin.* — On se souvient qu'au printemps dernier les collègues du district d'Yverdon (S. P. V.) avaient eu le privilège d'une conférence fort suggestive de M. Richard Berger, prof. au Collège de Morges, sur les tendances actuelles de l'enseignement du dessin. Reprenant un vœu émis alors, le directeur des écoles et la Commission scolaire d'Yverdon viennent d'organiser, à l'intention du corps enseignant de la ville, quatre cours de trois heures sous la direction si parfaitement autorisée de M. Berger. C'est ainsi que, sous la direction de l'homme de l'art, nous avons parcouru les jardins enchanteurs du croquis rapide, de la perspective, de la décoration florale et géométrique, du dessin libre (paysage, arbres, maisons, personnages, etc.), pour finir par les écritures décoratives, l'héraldique et le vitrail.

Inspecté par M. Wasem, président de la Commission scolaire, et présidé par M. Pitton, directeur des écoles, ce cours excellent fut clos par quelques mots de profonde reconnaissance de l'un des participants au nom de tous.

D.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

L'assemblée annuelle est fixée au mercredi après-midi 13 octobre. M. Hans Lavater, le musicien zurichois bien connu, y fera interpréter une composition inédite. Les membres auront ensuite le très grand plaisir d'entendre M. Charles Troyon parler à bâtons rompus de quelques souvenirs.

GENÈVE U. I. G. — DAMES ET MESSIEURS

CHOEUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Tous ceux que la formation éventuelle d'un tel groupe intéresse sont convoqués à une séance de discussion le mercredi 22 septembre, à 17 heures, à l'Ecole du Grütli, salle N° 9.

A. M.

U. I. G. — DAMES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CAUSERIE DE M^{me} BORSA.

Cette assemblée est convoquée pour le *mercredi 29 septembre*, à 16 h. 45, à la Taverne de Plainpalais.

Ordre du jour :

- 1^o Communications du comité.
- 2^o Proposition de M^{me} Moret-Ries.
- 3^o Causerie de M^{me} Borsa : *Quelques possibilités d'éducation civique dans les classes primaires de filles.*

A. D.

NEUCHATEL PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ

Un projet de loi instituant une neuvième année de scolarité obligatoire a été déposé sur le bureau du Grand Conseil qui en discutera dans sa prochaine session, en septembre.

Le projet en question ne met pas en cause le principe de la prolongation de la scolarité qui est consacré par la loi du 17 mai 1939 ; il tend simplement à rendre obligatoire pour toutes les communes le régime d'une neuvième année scolaire institué à titre facultatif par la loi précédente. Aux termes de celle-ci, en effet, seuls les jeunes gens et jeunes filles qui se trouvent « sans occupation régulière et justifiée » en fin de scolarité sont tenus de fréquenter l'école pendant une année encore, à moins qu'en cours de route, et ayant atteint l'âge de 15 ans révolus, ils ne trouvent une place d'apprenti ou un emploi régulier et durable.

Dans quinze localités seulement, on prit des mesures d'application conformes à la loi ; les unes mettant sur pied une neuvième année proprement dite ; les autres, celles de moindre importance, hébergeant de nouveau les élèves dans la même classe en face d'un programme presque identique. La fréquentation de l'école pendant cette neuvième année est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 1941 pour les élèves domiciliés dans les localités susdites, en vertu d'un décret du Conseil d'Etat pris en date du 24 juin 1941.

Au surplus, les classes organisées pour l'enseignement de neuvième année sont pourvues, depuis le début de l'année scolaire 1942-1943, d'un programme spécial à tendance nettement pratique élaboré par le Département de l'Instruction publique. Il est recommandé de l'adapter aux besoins du milieu afin que l'école se rapproche de la vie réelle.

Pour que le schéma de la bigarrure régnant dans l'organisation scolaire consécutive à la loi du 17 mai 1939 soit complet, il faut ajouter que dans trois communes non comprises dans le contingent ci-dessus : Les Verrières, La Chaux-du-Milieu et Boveresse, l'enseignement de neuvième année a été institué à titre volontaire, sans la sanction du Conseil d'Etat. Les élèves y ont donc suivi librement l'école.

L'inégalité entre communes créée par ce régime bâtard a provoqué de nombreux conflits au sujet de la libération des élèves. Le projet de loi qui va être soumis au Grand Conseil tend à mettre fin à ce fâcheux état de choses en rendant les neuf années scolaires obligatoires dans tout le canton. Cette généralisation s'appuie, en outre, sur des arguments d'ordre pédagogique, social et économique que nous ne pouvons évoquer ici, faute de place.

* * *

Bornons-nous à relever le rôle de premier plan accordé à l'enseignement des travaux manuels en raison de sa haute valeur éducative.

Comme il n'est pas possible d'envisager l'installation d'un atelier de travaux manuels dans chaque commune, le projet de loi prévoit la création d'ateliers intercommunaux dans les localités suivantes : Saint-Blaise, Saint-Aubin, Colombier, Les Verrières, La Sagne, Dombresson et La Brévine. Dans neuf autres centres, il existe des installations qui seront complétées s'il y a lieu.

Indépendamment des cours d'activité manuelle déjà organisés à Neuchâtel, Boudry, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, il est prévu l'ouverture de douze cours qui se donneront dans les nouveaux ateliers précités, ainsi qu'à Peseux, Couvet, Travers, Fleurier et Cernier.

La direction en sera confiée à des maîtres spécialisés comme c'est le cas, à Genève, dans les classes de préapprentissage. Six postes seront créés à cet effet comportant deux cours de douze heures hebdomadaires chacun. On peut juger par là de l'importance attribuée à l'initiation manuelle par la législation projetée. Les ateliers devront être équipés pour quinze élèves au maximum.

Les dépenses nécessitées par la réalisation de ce plan sont supputées à 65 000 francs, dont 45 % à la charge de l'Etat.

* * *

Le projet de loi (art. 2) définit comme suit l'enseignement de neuvième année : « *Il a pour but de donner à l'enfant une culture générale plus étendue, en particulier une connaissance plus approfondie du pays et de ses institutions et, en outre, une meilleure préparation à la vie pratique.* »

Comme il faut tenir compte, avons-nous dit plus haut, des besoins du milieu, l'article 9 précise que, dans les régions agricoles et viticoles, des congés peuvent être accordés pour tout ou partie de la période allant de l'ouverture de l'année scolaire au premier novembre à des élèves occupés dans leur famille aux travaux de la terre.

Pour ces élèves-là, une prolongation de la scolarité aura au moins pour effet de compenser partiellement les longues dispenses d'été dont ils bénéficient en général à trois ou quatre reprises.

Aux termes de l'article 10, les élèves sont tenus de fréquenter l'école jusqu'à la clôture de l'année scolaire dans laquelle ils ont eu quinze ans.

Cependant une dérogation est admise à cette règle pour permettre de libérer à l'âge de 15 ans révolus les élèves qui présenteraient un contrat d'apprentissage dont la durée atteindrait cinq ans.

* * *

L'intérêt de ce projet de loi réside surtout dans la prépondérance accordée à l'enseignement des travaux manuels qui accapara plus du tiers des 30 à 32 heures de leçons hebdomadaires.

Le rang assigné à cette discipline se justifie pleinement. La clientèle de neuvième année est formée d'éléments qui se voudront en majorité à l'artisanat et à la culture du sol. Il est donc tout naturel de leur donner une préparation poussée aussi loin que possible dans le domaine du travail manuel.

A tous, elle rendra de nombreux services dans maintes circonstances de la vie pratique. En développant certaines qualités nécessaires dans tout métier : ordre, soin, attention, esprit d'invention, amour du travail bien fait, cette initiation sera d'un grand profit pour les futurs apprentis-artistes.

Et ne développerait-elle que le goût du fini si caractéristique de l'esprit suisse, qu'elle apporterait sa contribution, et non des moindres, à l'éducation nationale, objet des efforts que l'on sait. J.-ED. M.

ASSEMBLÉE TRISANNUELLE

Les membres de la S. P. N. ayant reçu par voie de circulaire le programme de l'Assemblée trisannuelle de Cernier, nous renonçons à le publier dans le Bulletin.

Cependant, un dernier renseignement : la collation sera servie dans la Halle de gymnastique où auront lieu les réunions prévues pour la journée.

Et soyez nombreux à cette importante manifestation. J.-ED. M.

INFORMATIONS CONCOURS DU ROTARY

La Commission pour la jeunesse des Rotary clubs suisses (président: M. A. Wartenweiler, directeur de l'Ecole nouvelle de Glarisegg) ouvre parmi les instituteurs et maîtres secondaires un concours en vue d'établir un exposé méthodique du plan d'extension des cultures à l'usage des maîtres et en vue de leurs classes.

Il s'agit, non seulement d'éclairer les enfants sur les buts et les données du plan Wahlen, mais de montrer la place de l'agriculture — en même temps que les problèmes que posent le travail et la vie sociale — dans l'économie générale du pays et de faire ressortir le rôle du paysan « comme élément directeur et central de la communauté de vie au milieu de laquelle la nature l'a placé » (Wahlen).

Les travaux seront rédigés en style télégraphique, certaines parties seules développées à titre d'exemple ; l'essentiel est l'aspect méthodologique. Demander les renseignements à M. G. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale à Lausanne, à qui les travaux seront envoyés pour le 30 novembre 1943.

DIVERS REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE

Ce sont quelques questions de détail que je vais me permettre de présenter ici : qu'on me le pardonne. Il s'agit des abréviations de mots que l'on peut employer dans un texte.

Il y a quelques années, dans la correspondance commerciale, on abusait des abréviations et un texte n'avait vraiment pas le caractère d'une lettre d'affaires s'il ne fourmillait pas de mots tronqués ou de lettres remplaçant des mots : n/ (notre) ; v/ (votre) ; n/v (notre ville) ; e.v. (en ville) ; s/v (sur vous) ; val. (valeur) ; CC. (compte courant) ; sbf. (sauf bonne fin) ; etc., etc. Ces hiéroglyphes finissaient par transformer pour les non-initiés une simple communication en un casse-tête chinois.

Les manuels de correspondance modernes condamnent ces abus. Degoumois (*Correspondance commerciale française, 1^{er} cahier*) dit que, hormis celles qui sont d'ordre technique et d'un usage courant, les abréviations ne sont d'une façon générale pas permises. On n'abrége jamais, dit-il, *nous* (ns), *vous* (vs), *dans* (ds) et il vaut mieux renoncer aux formes de politesse que d'écrire s. v. p.

Voici quelques règles qu'il donne concernant l'emploi des abréviations :

- a) Une abréviation doit permettre *d'économiser* du temps et de la place.
- b) Elle doit pouvoir être aisément comprise de la personne à qui l'on écrit.
- c) Elle ne peut avoir qu'*une seule signification* dans tous les cas.
- d) Elle ne peut s'employer que sous *une forme admise* et dans des cas précis.
- e) Elle doit, dans la même lettre, être employée chaque fois sous la même forme.

Bien que ces judicieuses remarques concernent spécialement la correspondance commerciale, quiconque écrit peut en faire son profit.

Il y a donc *une forme admise* pour abréger certains mots dans certains cas précis.

Ainsi *Monsieur* peut se remplacer par la lettre M. (majuscule suivie d'un point), et non par Mr (*Master*) ou M^e (*Maître*) ; *Messieurs* par MM. ; *Madame* par M^me (*sans point*) ; *Mademoiselle* par M^{lle} ; *Docteur* par Dr ; *Veuve* par V^ve, etc. Exp. signifie *expéditeur* ; p. a. ou c/o, par

adresse ; a.c., *année courante*, éc. *écoulé* ou ct, *courant* en parlant du temps. Remarquons que l'abréviation n'a pas de point quand la lettre finale du mot y figure.

Quant aux termes du système métrique, ils s'abrégent selon les dispositions d'une ordonnance fédérale édictée lors de son introduction en Suisse. Relevons simplement que *franc*, au singulier comme au pluriel, devient fr. qu'on place devant la somme, quelquefois entre les francs et les centimes, alors que les autres désignations de quantité suivent le nombre. L'adjonction d'un s à fr. ne se justifierait pas davantage qu'à m. lorsqu'il y a plusieurs mètres.

Au service militaire, une façon particulière a été admise pour indiquer l'heure. Les civils l'adopteront-ils ? On peut se demander s'il y a avantage à écrire : 20.8.43 à 0915 plutôt que 20 août 1943 à 9 h. 15 comme on prononce...

C. G.

BIBLIOGRAPHIE

Solitude montagnarde, par Charles Gos. Collection « Montagne ». Un volume in-8 écu, broché 7 fr., relié 10 fr. 90. Editions V. Attinger.

Ce n'est pas un roman, ce ne sont pas des récits d'escalades, ni un journal à proprement parler. C'est une série d'annotations qui suivent le cours des saisons, de petites touches de couleurs diverses qui, placées les unes à côté des autres, finissent par créer une fresque immense, qui touche au fond du cœur humain et témoigne d'une grande maturité d'âme.

C'est avant tout la vie des alpages, des mayens. Les vaches y jouent un rôle presque aussi important que les hommes, et les moutonniers y passent, suivis de leurs grands troupeaux. Gardes-chasses et gardes-frontière, guides et bergers, l'auteur les rencontre au tournant d'un sentier, sur une moraine, devant leurs huttes, au fond de leurs écuries, et il note leurs gestes, leurs récits, leurs mots. C'est tout. Jamais Charles Gos n'avait encore trouvé ce ton de sincérité profonde, ce contact intime avec la nature et les êtres.

De la bête à l'homme, par le Dr h. c. Raoul Montandon. Le mystère de la psychologie animale. Un fort volume in-8 carré. Broché 10 fr. 50, relié 14 fr. 40. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Notre responsabilité morale envers les animaux, nos frères inférieurs, voilà ce que l'auteur s'est proposé de démontrer. Et pour cela, des faits précis, de nombreuses anecdotes, des récits vivants, bien classés, forment une riche documentation sur la vie animale, envisagée au point de vue psychique. L'animal aussi bien que l'homme, possède son au-delà et sa forme survie. Il n'existe pas entre la bête et l'homme un fossé infranchissable : de nombreux faits montrent que l'homme est un animal auquel « quelque chose » aurait été ajouté, et c'est dans la présence de ce « quelque chose » que réside le grand mystère. L'auteur ne prétend pas vouloir l'élucider, mais il essaye d'y projeter quelque clarté. Livre attrayant et facile à lire.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UN IMPORTANT PETIT LIVRE

L'ouvrage servant, dans le canton de Vaud, à l'enseignement religieux au degré supérieur, se termine par une vue de l'Eglise nationale vaudoise, correspondant à un état de choses d'il y a environ vingt ou trente ans. Entre cette époque et aujourd'hui, certains événements ont marqué la vie de l'Eglise : il s'agit du renouveau, manifesté un peu partout en Europe, au sein de la communauté chrétienne. Il s'est marqué d'abord par un travail théologique, dont nous voyons les fruits. Dans cette seconde guerre mondiale, l'Eglise offre, en effet, un tout autre aspect qu'en 1914-1918. Elle est, en fait, une combattante, qui a refusé de se laisser soumettre à l'emprise totalitaire dans les pays où elle a eu à l'affronter. Dès ce moment, on parle des « Eglises sous la Croix », pour désigner tout particulièrement celles des pays où christianisme et totalitarisme sont engagés dans une lutte sans merci.

* * *

Il est temps de signaler aux maîtres le volume qui leur permet de présenter en classe, avec le maximum de clarté, les principaux aspects de ce conflit. Il s'agit de l'ouvrage du Dr Arthur Frey : *Le culte de l'Etat et le témoignage de l'Eglise*. Ce livre mérite plus qu'une sèche notice bibliographique. Il relate, dès les origines, le combat que soutient, en pays allemand, l'Eglise dite confessionnelle contre le national-socialisme. Ce n'est pas un livre « neutre », si l'on entend par là se garder de tout jugement. Être neutre ne veut pas dire s'abstenir de prendre position. C'est ce qui amène le théologien bâlois Karl Barth à dire dans sa préface : ... « La lutte que soutient l'Eglise allemande est de celles dont on ne comprend la signification qu'après avoir renoncé à peser le pour et le contre avec l'espoir de trouver abri dans le juste milieu. Même dans un avenir plus calme, si jamais il s'établit, on ne pourra ni décrire, ni expliquer ce dur combat si l'on ne prend pas parti. »

Quelques points retiendront particulièrement notre attention. Tout d'abord, il faut savoir gré au Dr Frey d'ouvrir son livre par un exposé historique d'une extrême clarté. On sait que le national-socialisme a tenté de substituer au christianisme une mystique fondée sur la foi en la *valeur de la nation*. Le culte rendu à Dieu se voit remplacé par le culte de la patrie, définie comme la communauté dont les principaux éléments sont *la langue, le sang, la terre*. Le lecteur peut se faire une idée de la genèse du mouvement — ou mieux *des* mouvements — anti-chrétiens en lisant les deux premiers chapitres : « La divinisation de l'homme et de la nation » et « La marche au national-socialisme ». Partant de la Réforme, on voit comment la Bible tombe en désuétude, comment une doctrine philosophique lui succède, qui prône l'autorité de l'homme.

Vient la philosophie matérialiste de Marx (foi en la valeur et en la toute-puissance de l'argent). Les belles chimères sont poursuivies jusqu'en 1914. La foi en la valeur de l'homme se transformera dès lors en foi en la valeur de la nation. Nous voici arrivés en plein paganisme contemporain, avec le Mythe du XX^e siècle.

Il ne nous est plus permis d'ignorer, ni de laisser nos grands élèves ignorer, sinon le Mythe du XX^e siècle, du moins les grands traits de cette mystique païenne, qui se fonde sur les vieux instincts humains. Il n'est pas mauvais que nos enfants entendent par le menu (et nous avec eux !) l'étrange « liturgie » naziste du baptême, des funérailles, de ces fêtes de jeunesse aussi, qui ont plongé dans le délire extatique des milliers d'adolescents¹. Alors, nous redonnons un sens tout neuf à la prière du début de la journée, ou à l'heure hebdomadaire d'histoire biblique.

* * *

Un autre aspect du conflit doit nous rendre attentifs. Là où l'Eglise n'a pu être abattue, c'est aux écoles chrétiennes qu'on s'est attaqué, dès 1936. Dans le Wurtemberg, par exemple, on a commencé en ordonnant l'étude des chants patriotiques pendant la leçon de religion. Puis, l'instituteur chrétien fut enlevé à l'enseignement religieux. Enfin, une ordonnance voudra que « tous les enfants de parents chrétiens, qui ne suivent plus l'enseignement religieux fourni par l'école, sont tenus de fréquenter un cours idéologique, à raison de deux heures par semaine². »

Pour le maître d'école, comme pour le pasteur, une menace pèse continuellement, non seulement sur la vie personnelle, mais encore sur le travail quotidien, ministère ou enseignement. Parfois, pasteur et maître sont mis devant la brutale alternative : chrétien, et le camp de concentration — nazi et libre. On sait de quelle façon nos collègues norvégiens, il n'y a pas longtemps, ont fait voir que le sens de leur vocation n'était pas affaibli au point qu'ils soient paralysés au moment de prendre leurs décisions. En pleine solidarité avec les pasteurs, ils ont préféré l'internement à la « liberté » qu'on leur offrait pour salaire de leur apostasie. Avant que nous soyons, peut-être, engagés dans une semblable lutte, nous avons tout bénéfice à considérer sérieusement l'attitude de nos collègues allemands et norvégiens.

* * *

Un dernier point, parmi tant d'autres dignes de notre attention la plus soutenue. Le Dr Frey ne se contente pas d'orienter nos regards vers le passé. Il tient aussi à nous faire connaître en détail ce qu'il nomme « les fronts de bataille actuels ». On n'en peut parler tant soit peu en détail

¹ On lira, à ce sujet, le « Journal d'Allemagne », (N.R.F.), de Denis de Rougemont. Voir en particulier les pages où nous est décrit un de ces meetings monstrueux, leur véritable culte, dit en substance l'auteur.

² Cf. « le culte de l'Etat... », pp. 117-118.

sans prononcer le nom de Martin Niemöller. Le dernier chapitre est en partie consacré à cet homme qui vit prisonnier au camp de Dachau, près de Munich, à son extraordinaire aventure. L'Europe entière avait suivi le procès de 1938, et son étrange conclusion : un pasteur prêt à rentrer librement dans sa paroisse, arrêté à nouveau par la Gestapo. Le silence, quasi total, a depuis enveloppé Niemöller. Le voilà rompu : des extraits de lettres du prisonnier nous font connaître son attitude morale. D'autre part, le Dr Frey s'attache à détruire les fausses rumeurs qui ont fait, à plus d'une reprise, le tour de la presse mondiale sur l'ancien commandant de sous-marin devenu prédicateur de l'Evangile¹.

* * *

Un petit livre, d'une lecture peut-être point toujours facile. « Qui cherchera dans ces pages des récits sensationnels sera déçu ; il s'agit d'un domaine trop sérieux pour qu'on se permette l'anecdote pittoresque, le trait raconté en vue de soulever l'indignation ou d'apitoyer », dit le Dr Frey dans son avant-propos. Encore une fois, pas un livre neutre. Sans vaines finasseries de rhétorique, il présente les faits, tire les conclusions qui s'imposent. Au maître de dégager (c'est facile) les éléments d'émouvantes heures d'enseignement religieux. Un combat démesuré se livre tout près de nous. Il est de notre devoir chrétien — professionnel aussi — de le faire connaître, dans la mesure de nos moyens.

Gageons que les élèves ne s'ennuieront pas. ROBERT GENTON.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ dans les classes primaires supérieures et au degré supérieur.

Les moteurs.

Il est important tout d'abord de rappeler le magnétisme et ses effets : deux pôles de même sens se repoussent, deux pôles de sens contraire s'attirent. On sait d'autre part qu'un courant électrique circulant dans un conducteur, engendre autour de ce conducteur, une force magnétique. Si donc, on place un aimant à proximité d'un champ magnétique engendré par un courant électrique, il y aura attraction ou répulsion, donc un effet mécanique : c'est la base du moteur.

Expérience :

Placer un fil parcouru par un courant continu entre les pôles d'un aimant : le fil se déplace.

Expérience N° 1 : une extrémité de fil plonge dans un petit réservoir de mercure ; le fil se déplace. (Fig. 14.)

¹ Dans la même collection que l'ouvrage du Dr Frey, les Editions Labor, à Genève, ont édité a) une biographie plus complète de Niemöller, et b) des extraits de ses dernières prédications.

Expérience N° 2 : on remplace le fil par une roue dentée. (Fig. 15.) En changeant le sens du courant ou en inversant les pôles de l'aimant, le déplacement change de sens.

Sens de déplacement : règle de la main gauche : On place la main gauche ouverte, la paume dirigée contre le pôle + de l'aimant, les doigts dans la direction du courant. Le pouce indique le sens de déplacement du fil.

Expérience N° 3 : On prend une lampe à filament de charbon. On allume et on place cette lampe entre les pôles d'un aimant. Le filament se met à osciller très violemment : 60 fois par seconde, le courant change

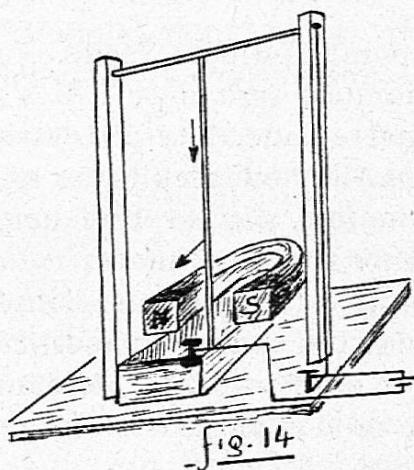


fig. 14

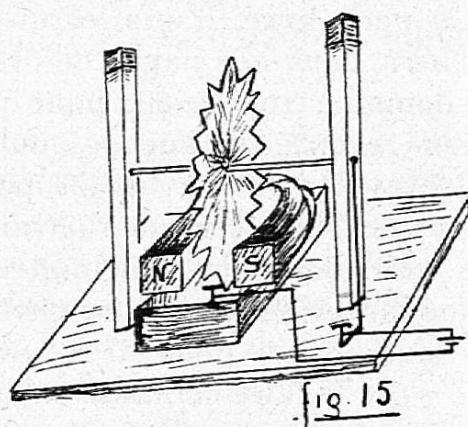


fig. 15

de sens ; le fil est donc attiré 60 fois dans un sens et 60 fois dans l'autre, d'où le mouvement d'oscillation.

Ces expériences de base étant bien assimilées, on peut passer à l'étude des moteurs proprement dits, et quoique cela paraisse extraordinaire, je parlerai d'abord des moteurs à courant alternatif, réservant pour plus tard ceux à courant continu et les moteurs de traction.

Moteurs à courant alternatif, triphasé.

On commencera par ceux à courant triphasé parce que les plus faciles à expliquer.

On les construit comme les générateurs. Les pôles du stator étant successivement positifs, par exemple, entraînent l'aimant, rotor, monté sur pivot, dans un mouvement continu de rotation.

D'où l'avantage du courant triphasé :

le champ tournant est automatiquement créé.

L'expérience la plus simple est la suivante :

Prendre un vieux moteur, sortir le rotor, mettre le courant et placer au centre, à la place du rotor, une boussole ; l'aiguille de la boussole se met à tourner à 3600 tours/minute.

C'est le moteur synchrone triphasé.

Dans le moteur asynchrone triphasé, on remplace l'aimant cu

l'électro-aimant du rotor par un bloc en fer feuilletté. Le rotor devient aimant par influence et se met à tourner, mais à une vitesse non synchronisée avec la génératrice qui produit le courant.

Remarquons que pour une fréquence donnée, la vitesse est fonction du nombre de paires de pôles. Si l'on veut un moteur à différences de vitesses, il faudra le construire avec un nombre de pôles commutables.

Dans la fig. 16, je montre, en plan, un moteur triphasé qu'on peut aisément faire construire. L'aiguille aimantée et la plaque en fer doux sont interchangeables (moteur synchrone ou asynchrone). Les bobines auront 7-10 cm. de hauteur.

Moteur alternatif monophasé.

Ici, il n'y a pas de champ tournant, et l'aiguille aimantée ou le bloc de fer se met à vibrer.

On place alors, à côté des pôles principaux, des pôles de démarrage.

Ces pôles de démarrage sont branchés sur le même courant, mais on intercale un condensateur qui retarde, dans ces pôles, le passage du courant de $\frac{1}{4}$ de période. On provoque ainsi un champ tournant artificiel.

Les élèves peuvent construire très facilement un tel moteur de la façon suivante :

Matériel : 2 tiges de fer doux de 1 cm. sur 1 cm. environ et 40 cm. de longueur ; fil électrique, une lampe, un condensateur, un couvercle de boîte métallique, un clou, une planchette pour monter le tout. Recourber les fers et bobiner les extrémités ; la lampe sert de résistance à intercaler sur le circuit des pôles principaux, tandis que sur le circuit des pôles de démarrage on intercalera un condensateur, le couvercle de la boîte servira comme rotor, et nous aurons le schéma suivant (Fig. 17).

Ce petit moteur que n'importe quel élève peut construire tourne parfaitement sur le réseau.

C'est un moteur monophasé asynchrone. Si l'on remplace le couvercle de boîte par une aiguille aimantée, nous avons un moteur monophasé synchrone, à condition toutefois qu'on puisse lancer l'aiguille aimantée à la vitesse de synchronisme.

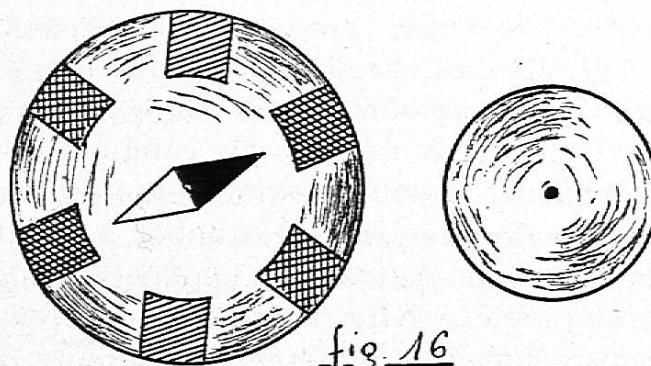


fig. 16

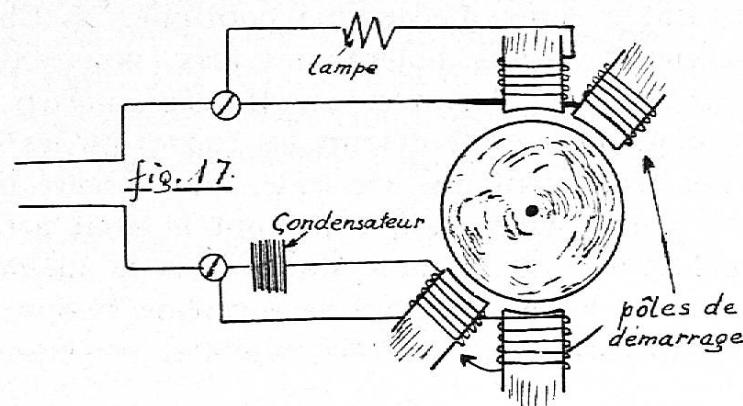


fig. 17

Après cela, et alors seulement, on pourra présenter aux élèves des moteurs industriels ; en montrant les améliorations et perfectionnements du principe.

On pourra aussi visiter une usine électrique avec quelque chance d'intérêt.

R. MAMIN.

INFORMATIONS CAMP DES ÉDUCATEURS

Du 19 au 23 août, une cinquantaine d'éducateurs venus des milieux les plus divers se réunirent à Vaumarcus. Le sujet général, *Les éducateurs et le temps présent*, répondait aux préoccupations de chacun.

M. Chabot, licencié ès lettres, dans une étude magistrale sur *Une grande personnalité en des temps troublés*, parla de l'ardent patriotisme du Dante dans une époque comparable à la nôtre par son agitation et sa violence. L'œuvre symbolique du génial poète peut être interprétée de bien des manières. M. Chabot, se fondant sur la théologie de Joachim de Fiore, en donna une explication ingénieuse autant qu'émouvante.

Le problème religieux du temps présent est, pour M. le pasteur J. Vincent, celui de l'indifférence apparente de Dieu devant la guerre et ses horreurs. En une fresque magnifique, M. Vincent nous peint l'action de Dieu dans le passé. Il évoque, en des termes qui rappellent souvent les incisives audaces d'un Péguy, l'effort « désespéré » de Dieu pour renverser les barrières que les hommes ne cessent d'élever entre eux. De cette gigantesque mêlée de classes, de nations et de races peut et doit sortir un monde meilleur si, comme éducateurs et comme Suisses, nous nous montrons dignes du message chrétien que nous devons délivrer.

M. Charly Clerc, professeur, consentit à nous promener *A travers l'œuvre de Gottfried Keller*, délicieuse excursion que nous continuerons certainement. La sereine philosophie de l'écrivain zurichois, son équilibre laborieusement acquis, sa paix opiniâtre sont plus que jamais nécessaires à notre génération. La lecture de quelques pages d'*« Henri-le-Vert »*, artistement traduites, termina cette admirable étude littéraire et philosophique.

Après un culte émouvant, le dimanche pluvieux fut consacré à un véritable cours d'économie politique. M. Ch. F. Ducommun, chef de service à l'Office fédéral des prix, nous exposa comment le message chrétien peut répondre au *Malaise ouvrier*. L'économie capitaliste et le machinisme ont détruit les cadres où les prolétaires de nos grandes cités trouvaient une vie rude, mais encore humaine. La grande industrie a remplacé presque partout le petit artisanat qui permettait aux membres d'une famille de « courir la même aventure », de se sentir solidaire les uns des autres en même temps que de l'ensemble. Maintenant utilisés — parfois exploités — mais jamais « intégrés » réelle-

ment dans des firmes parfois immenses (dont ils se méfient s'ils ne les haïssent, parce qu'ils n'y connaissent rien), ils se sentent devenus des pièces interchangeables et sans valeur personnelle. S'ils se marient, ce n'est plus un foyer qu'ils fondent, mais « une cellule de consommation ou de jouissance » qui se peut rompre sans grand dommage. Le marxisme leur offre une possibilité de réintégration sociale grâce à une nouvelle organisation matérielle, mais plus encore en leur donnant un idéal précis servi par une doctrine cohérente et puissante, qui refait de ces « désintégrés » des hommes complets, « totaux ». S'il veut triompher de la foi communiste, le christianisme doit devenir plus actuel, il doit s'incarner dans des institutions équitables, s'intéresser vraiment au sort matériel des travailleurs, mais surtout leur offrir une raison de vivre, « un vaste horizon par derrière le petit boulot » suivant l'expression de l'un d'eux.

Au cours de la discussion, les problèmes du chômage, du travail à la chaîne, de la participation morale des ouvriers à l'entreprise furent abordés avec franchise et illustrés d'exemples convaincants.

M. F. Grellet, pasteur à Grandson, évoqua les réactions d'A. Vinet, *patriote chrétien* dans les luttes politiques et confessionnelles de son temps. Admirable modèle de droiture, de compréhension et de charité envers ses ennemis eux-mêmes, A. Vinet peut encore et pourra longtemps inspirer les patriotes suisses.

Le sport, la discussion et la musique nous offrirent d'agréables diversions. L'art de MM. F. Keizer, violoniste, S. Sauvageat, pianiste, R. Piguet, professeur de chant et R. Girard, baryton, nous fit passer des heures inoubliables.

Que les éducateurs viennent nombreux au 15^e camp des éducateurs, l'année prochaine. Ils ne le regretteront pas. R. G.

TEXTE LITTÉRAIRE

L'ÉTÉ

L'été, quand le soleil séchait la terre et buvait la moindre fraîcheur, les abeilles venaient nombreuses dans les bordures des plates-bandes. De gros bourdons se piquaient dans les tournesols et restaient des heures entières à butiner. Je levais les pierres qui entouraient le bassin où je savais caché l'inévitable crapaud. Les moineaux et les merles venaient manger les cerises. Je les pourchassais de ma fronde et, avec l'âme d'un vieux chasseur, je passais à l'affût des heures entières à guetter leur retour.

« *Tournant dangereux* », Stock, éditeur.

VLAMINCK.

LES LIVRES

L'hygiène mentale des enfants et adolescents. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. Collection d'actualités pédagogiques.

Sous ce titre, un peu boiteux — pourquoi ne pas écrire : et *des* adolescents ? — sont réunies les conférences et causeries faites, l'an dernier, lors du cours d'hygiène mentale de Genève, en avril 1942. M. A. Malche a préfacé ce recueil. La variété des exposés, forcément d'inégale valeur, fait ressortir la multiplicité de l'appareil (médical, psychologique, éducationnel) mis en œuvre aujourd'hui, pour les plus déshérités. Bien qu'il soit, en effet, plus souvent question dans ces travaux d'enfants « difficiles » que d'enfants « déficients », il semble que ce soit par souci d'euphémisme. Est-ce l'effet du temps, il me paraît qu'on aperçoit mieux aujourd'hui que naguère la vérité de certaines affirmations, dont on s'est fait un plaisir de troubler l'évidence première. Les exposés de M. Bovet et de M. Piaget, l'un sur l'éducation fonctionnelle, l'autre sur le jeu, sont de petits modèles de clarté pénétrante.

Il convenait de rassembler des témoignages, si contrastés, de l'intérêt que ne cesse de vouer Genève à des problèmes d'éducation.

R. J.

Le diagnostic du raisonnement chez les débiles mentaux, par M^{me} Bärlel Inhelder. Collection d'actualités pédagogiques, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

L'on se souvient des études que fit M. Piaget sur la construction des notions principales de quantité physique. M^{me} Inhelder y collabora. Le processus fixant ces notions comporte des étapes. M^{me} Inhelder a pensé que le retard dans le franchissement de ces étapes devait permettre de dépister et d'orienter les enfants anormaux. Chargée d'un service dans le canton de Saint-Gall, elle a réuni un ensemble d'observations qui non seulement confirme son hypothèse première, mais encore lui fournit l'occasion d'établir un nouveau critère de détermination des débiles mentaux : ce sont ceux qui, dans l'acquisition des notions physiques, ne dépassent pas le stade des manipulations. Ils sont capables de construire une notion, mais d'une manière inachevée. Il y aurait là une possibilité de séparer nettement le débile mental du retardé. L'important ouvrage de M^{me} Inhelder ouvre la voie à l'application de techniques diverses à un but commun. Personne ne se plaindra jamais, dans ce domaine délicat, d'un excès de précision et de précautions.

R. J.

VACANCES! BONNES PENSIONS

Tessin-Lugano

Ne manquez pas de visiter et séjournier à la Collina d'Oro. Magnifiques points de vue et ravissantes promenades; 25 kilomètres de sentiers agrémentés de bancs et entretenus par «Pro Collina d'Oro e Dintorni». Montagnola.

COURSES

D'ÉCOLES
ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.
Arrêt chemin de fer : Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !
Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



SCHWEIZER & SCHUBIGER WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

ORPHELIN

Pension, à prix modeste, demandée chez instituteur, pasteur ou famille compréhensive mais ferme, à la campagne, car la constitution de l'intéressé, grand garçon de 15½ ans, Suisse de Belgique, lui permet d'aider à tous les travaux. Doit suivre l'école primaire. Offres sous chiffre G 13.095 L à Publicitas, Lausanne.

Pour tous vos travaux adressez-vous aux

Imprimeries Réunies S. A.

Bibliothèque Nationale suisse
BERNE

J. A. — Lausanne

LES VERBES ANGLAIS

MORPHOLOGIE

par GEORGES BONNARD

Un volume in-16, de 96 pages broché sous carton fort Fr. 1.80

LES VERBES ALLEMANDS CONJUGUÉS

par E. BRIOD et J. STADLER

Un volume in-16, de 80 pages broché sous carton fort Fr. 1.80

VERBA LATINA

par BASILE MASTRONARDI

Un volume in-16, de 196 pages broché sous carton fort Fr. 3.—

I VERBI ITALIANI CONIUGATI

SENZA ABBREVIATURE

par MAX-H. SALLAZ

Un volume in-16, de 96 pages, broché plein toile Fr. 1.80

LES VERBES FRANÇAIS CONJUGUÉS

SANS ABRÉVIATIONS

par AMI SIMOND

Un volume in-16, de 72 pages, broché sous carton fort Fr. 1.50

ÉTUDE DU VERBE

Manuel destiné à l'enseignement pratique du français

par E. LASSERRE et J. GRANDJEAN

Un volume in-16, cartonné (4^e édition) Fr. 3.50

L'EMPLOI DES TEMPS EN FRANÇAIS

OU LE MÉCANISME DU VERBE

par HENRI SENSINE

Un volume in-16, cartonné (édition définitive) Fr. 3.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

LAUSANNE, 25 septembre 1943

LXXIX^e année — N° 33

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — **Bulletin:** Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

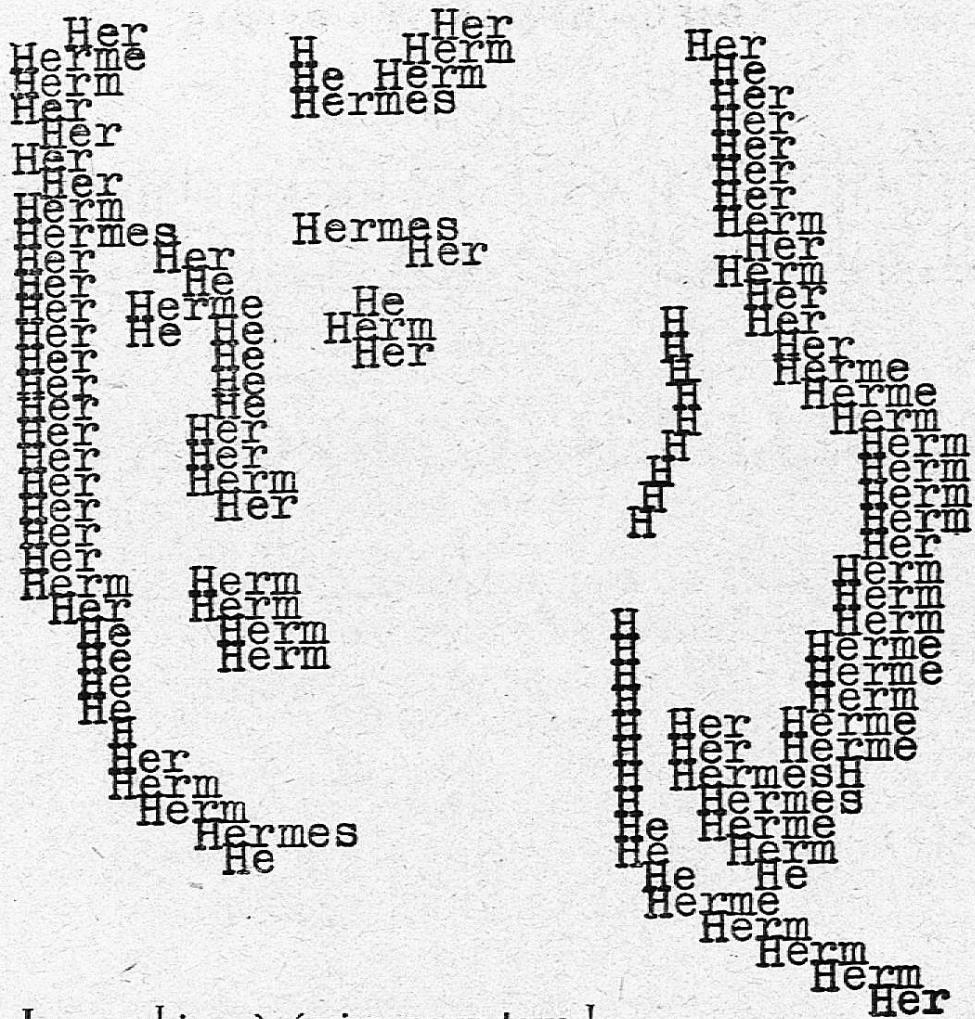
IMPRIMERIES RÉUNIES S.A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S.A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Un succès de notre industrie

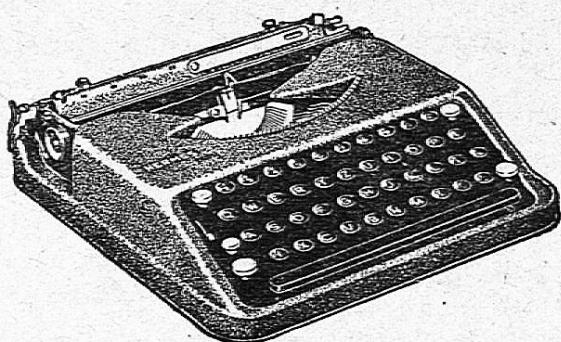


La machine à écrire pour tous !

HERMES Baby est la véritable machine portative

Garantie 1 an Poids : 3 kg. 750 Prix : Fr. 180.—

+ ICA



L^m Campiche S^a

RUE PÉPINET 3, LAUSANNE

Tél. 2.53.35